





Communiqué de Presse

2 juillet 2016

POUR UN BILAN DE L'ENCADREMENT DES LOYERS A PARIS

Avant d'envisager une extension francilienne

Nous avons pris connaissance avec surprise de la confirmation de la signature d'un arrêté ministériel de Madame La Ministre du logement lançant la procédure d'élargissement du périmètre de l'encadrement des loyers à l'ensemble de la région parisienne.

Cette décision est contraire aux directives édictées par le Premier Ministre, Monsieur Manuel VALLS, de circonscrire l'encadrement des loyers à Paris intra-muros et d'en faire un bilan avant de poursuivre une éventuelle extension.

Nous avons maintes fois signalé les conséquences ravageuses de cette décision technocratique qui fait fi du marché et rompt la confiance de l'investisseur.

Nous rappelons que c'est le bailleur privé qui assure 95% de l'offre locative privée et qu'il est l'acteur essentiel du maintien d'une offre répondant aux besoins de ce marché.

C'est lui qui s'est substitué au repli des institutionnels du marché locatif résidentiel. Il a besoin de confiance et non de défiance.

Nous avons fait des propositions alternatives qui n'ont jamais été examinées, -car elles font appel à la contractualisation et non à l'encadrement-, telles que le conventionnement des logements à loyer intermédiaire en partenariat avec l'ANAH, un statut pérenne du bailleur privé s'engageant dans une convention de maîtrise des loyers, ...

Avant toute prise de décision unilatérale telle que celle qui vient d'être prise abruptement, nous demandons que la décision du Premier Ministre soit respectée et fasse l'objet d'une mission d'enquête de parlementaires faisant le bilan de la mesure appliquée sur Paris intra-muros avant toute extension.

Contact FNAIM
Carol Galivel
galivel@galivel.com
01.41.05.02.02

Contact PLURIENCE Henri Deligné Délégué général 06.60.57.24.66 Contacts UNIS
communication@unis-immo.fr
Cristina de Gabriac
06 16 24 80 88 cdg.degabriac@gmail.com